



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 19 SEPTEMBRE 2024
EHPAD SAINT VINCENT DE PAUL – 19H30
Les Essarts – ESSARTS-EN-BOCAGE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Étaient présents : Ghislaine ROUSSEAU, Claudine LÉBOUCHER, Janine MERCIER, Marie-Claude HERVÉ, Blandine DRAPEAU, Anne-Gaëlle PROVENZANO, Anne-Sophie LETOUSEY, Éliane TESSIER.

Était également présente :

- Céline GOBIN.

Absents excusés :

- Caroline GILBERT,
- Frédéric GONNORD (pouvoir donné à Éliane TESSIER),
- Jean-Baptiste DUGAST (pouvoir donné à Blandine DRAPEAU),
- Régine NICOLEAU (pouvoir donné à Janine MERCIER),
- Élise MARTIN (pouvoir donné à Anne-Sophie LETOUSEY).

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 8

Votants : 12

Quorum : 7

Élection du secrétaire de séance : Madame Janine MERCIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 18 Juin 2024

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 18 Juin 2024 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration

1. Vote de l'EPRD Modificatif 2024 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

Madame la Vice-Présidente rappelle que l'EPRD primitif de l'EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage pour l'année 2024 a été approuvé par délibération n° DEL031CCAS290424 du 29 avril 2024, sans connaître la décision budgétaire de l'ARS des Pays de Loire.

Considérant qu'il convient de le modifier, suite à la réception de la notification suivante :

- Décision tarifaire n° 3479, l'ARS des Pays de Loire, en date du 10 juin 2024, fixant le forfait global de soins 2024. Augmentation de la dotation soins de : 16 915,63 euros, soit une dotation totale de 2 291 215,92 euros.

Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **décide de procéder aux ajustements, ci-après, du budget de l'EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage pour appliquer la décision de l'ARS Pays de Loire.**

Section de fonctionnement

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires à voter	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
64151	Rémunération principale	16 915,63 €	
735111	Hébergement permanent des résidents		47 560,26 €
7351121	Accueil temporaire avec hébergement		351,89 €
7351122	Accueil temporaire sans hébergement		633,49 €
7351128	Autres financements complémentaires		- 31 630,01 €
TOTAL - INVESTISSEMENT		16 915,63 €	16 915,63 €

2. Mouvements des Résidents

EHPAD STE AGATHE

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
THOMAS Marie-Reine	Saint Martin des Noyers		17/06/2024		
TESSIER Augusta	Saint Martin des Noyers		24/06/2024		
DEBIEN Marcel	Sainte Cécile	01/07/2024			
NAULEAU Roger	Saint Martin des Noyers	01/07/2024			
ROULET Claudette	Saint Martin des Noyers	25/07/2024			
LOUINEAU Robert	Saint Martin des Noyers		09/08/2024		
NAULEAU Roger	Saint Martin des Noyers		13/08/2024		
FRAPPIER Solange	Sainte Cécile	19/08/2024			
JARRION Claude			02/09/2024		

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
GENDRON Alfred	Les Essarts	15/07/2024			
ROBIN Pierre	Les Essarts		16/06/2024		
CHARPENTIER Michel	L'Oie		18/06/2024		

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
ROBERT René	La Ferrière			13/06/2024	Transfert EHPAD St Vincent de Paul

3. Prochaines dates de réunions CCAS

La réunion du **Mardi 15 octobre 2024** se déroulera sur **la Résidence Ste Agathe**

REUNIONS CA CCAS EeB 2024 - 19H30 SALLE D'ANIMATION ST VINCENT DE PAUL
jeudi 19 septembre 2024
mardi 15 octobre 2024
mardi 5 novembre 2024
mardi 3 décembre 2024

REUNIONS CST CCAS EeB 18H30 SALLE D'ANIMATION ST VINCENT DE PAUL
lundi 14 octobre 2024
lundi 25 novembre 2024

4. Informations diverses

Annonce du recrutement du nouveau directeur de l'EHPAD Multisite d'ESSARTS-EN-BOCAGE au 21/10/2024 : Monsieur BOURASSEAU Laurent.

Recrutement sur un poste de contractuel (choix de Monsieur BOURASSEAU) pour une durée de 2 ans.

Remerciement de l'association Couleurs d'Automne pour la subvention versé par le CCAS qui a servi pour le séjour à Bretignolles.

Invitation à l'ouverture de la cave le vendredi 27 septembre à 10h45 dans le cadre de la Semaine Bleue sur la Résidence St Vincent de Paul.

Invitation à un repas vendredi 4 octobre à 18h30 dans le cadre de la Semaine Bleue sur la Résidence Ste Agathe.

Repas des aînés le 9 novembre à Boulogne.

Repas des aînés le 16 novembre aux Essarts.

DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 25 JUILLET 2023

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet,

La Présidente du CCAS d'ESSARTS-EN-BOCAGE,

Vu l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le règlement intérieur d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS d'Essarts-en-Bocage,

Vu la demande d'aide financière en date 11 juillet 2024 de Madame X. – LES ESSARTS - 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE,

Vu les difficultés financières ponctuelles rencontrées par Madame X.,

La Présidente du CCAS décide d'accorder :

- **une aide financière de 350 € dans le cadre de l'aide à la mobilité pour la réparation de son véhicule. L'aide sera versée directement au garage CHAMPOT – 55 rue des Sables – Les Essarts – 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE**

Conformément aux termes de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} Avril 2020, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts-en-Bocage seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur. Madame la Présidente en rendra également compte à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 26 AOÛT 2023

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août,

La Présidente du CCAS d'ESSARTS-EN-BOCAGE,

Vu l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le règlement intérieur d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS d'Essarts-en-Bocage,

Vu la demande d'aide financière en date du 9 août 2024 de Monsieur X. – LES ESSARTS - 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE,

Vu les difficultés financières ponctuelles rencontrées par Monsieur X.,

La Présidente du CCAS décide d'accorder :

- **une aide financière de 95.08 € dans le cadre de l'aide à la mobilité pour l'assurance de son scooter. L'aide sera versée directement aux Commissaires de l'Ouest – 14 Bd Churchill – 44100 NANTES,**
- **une aide financière de 82.85 € dans le cadre de l'aide au logement pour l'assurance habitation. Cette aide sera versée directement aux Assurances du Crédit Mutuel.**

Conformément aux termes de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} Avril 2020, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts-en-Bocage seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur. Madame la Présidente en rendra également compte à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Janine MERCIER
Janine
Secrétaire de Séance

Ghislaine ROUSSEAU
Ghislaine
**Vice-Présidente
du CCAS d'Essarts-en-Bocage
Présidente de Séance**